

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLIS ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 15 FRANCS

#### SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 21<sup>e</sup> SÉANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Mardi 7 Mars 1950.

##### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Décès de M. Albert Lebrun.
3. — Règlement de l'ordre du jour.

##### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

##### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du jeudi 2 mars a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...  
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

##### DECES DE M. ALBERT LEBRUN

Allocution de M. le président.

**M. le président.** Mes chers collègues, le président Albert Lebrun n'est plus. (*Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Hier, nous est parvenue la nouvelle du décès de celui qui fut le dernier président de la III<sup>e</sup> République. En ce palais du Luxembourg où il siégea et présida le Sénat avec une autorité souriante et courtoise, avant d'accéder à la magistrature

suprême, sa figure évoque trop de souvenirs déjà anciens, heureux ou poignants, pour que je ne retrace point brièvement devant vous la carrière de l'un des hommes d'Etat qui figurèrent pendant plus de trente ans au premier rang de la vie publique française.

Son existence toute de droiture, son sens national profond, le désintéressement et la pureté de sa vie méritent un hommage que pourrait seule lui disputer l'injustice.

Albert Lebrun était né le 29 août 1871 à Mercy-le-Haut, au lendemain de la catastrophe de 1870, dont le souvenir ne cessa d'aiguiser son patriotisme réfléchi et inébranlable à mesure qu'avec les ans il prenait conscience de ses responsabilités de jeune Français né dans la défaite.

D'une famille de modestes cultivateurs, fils et petit-fils de paysans des marches de l'Est, enracinés dans la terre lorraine depuis de longues générations, Albert Lebrun manifesta, dès le plus jeune âge, les plus brillantes qualités de l'esprit.

Après de solides études à l'école de son village, puis au lycée de Nancy, il fut reçu à dix-neuf ans à l'école polytechnique et en sortit major de sa promotion. Il fut admis ensuite à l'école des mines dont il sortit premier.

Dès ses débuts comme ingénieur dans une grande exploitation minière de l'Est, Albert Lebrun devait se révéler un technicien remarquable. Plusieurs fois lauréat de l'académie des sciences, il écrivit d'importants ouvrages sur les salines de l'Est de la France ainsi que sur les voies de communications. Ses dons étaient tels que les industriels lorrains et franc-comtois, qui le connurent à son passage dans le corps des mines, aimaient à dire que, s'il ne s'était tourné d'aussi bonne heure vers la vie publique, il aurait fourni dans l'industrie une carrière aussi éclatante que celle d'un Henry Ford.

Mais la politique, avec ses multiples contacts humains, ses échanges d'idées, tout ce qu'elle demande à ceux qui la servent d'abnégation et de dévouement, attira très vite le jeune et brillant ingénieur, au caractère généreux, qui possédait un sens aigu de ses devoirs.

Elu conseiller général de Meurthe-et-Moselle dès 1898, il devait devenir, en 1906, président du conseil général de son département et conserver ce siège jusqu'à son accession à la présidence de la République.

Un champ d'activité plus vaste sollicitait, toutefois, le jeune républicain et devait lui permettre de donner la mesure de ses possibilités, en servant plus intensément le pays. Dès 1900, Albert Lebrun brigua, lors d'une élection partielle, le mandat de député de Briey. Il fut élu sans coup férir, et ses compatriotes lui renouvelèrent régulièrement leur confiance jusqu'en 1920, où il devint sénateur de Meurthe-et-Moselle. Par la suite, il resta membre du Sénat jusqu'au jour où l'Assemblée nationale lui confia la plus haute charge de l'Etat.

Je ne suivrai pas dans le détail une carrière parlementaire et ministérielle qui compte parmi les plus éclatantes de la III<sup>e</sup> République. Chacun sait qu'elle fut à la mesure de celui qui la vécut et qui ajoutait à ses dons innés une passion du travail, une culture encyclopédique et un sens aigu de l'intérêt national.

Ministre pour la première fois en 1911 dans le cabinet Caillaux, Albert Lebrun fit ensuite partie des ministères Poincaré et Clemenceau. Que ce fût au département des colonies, du blocus ou des régions libérées, que ce fût dans les circonstances délicates de l'affaire marocaine ou dans les heures graves de la guerre de 1914-1918, Albert Lebrun réalisa pleinement les espoirs qu'avaient mis en lui les éminents hommes d'Etat qui avaient fait appel à sa collaboration.

Il était servi par une rare finesse d'esprit, doté d'une extrême affabilité et d'une scrupuleuse impartialité. Plus enclin peut-être à la conciliation qu'à la lutte, Albert Lebrun semblait destiné, par sa nature même, à arbitrer des conflits, à rapprocher des thèses opposées, à trouver les transactions nécessaires. Transiger n'est pas toujours une solution de facilité. Il faut du courage parfois pour transiger, ou pour arbitrer.

La haute estime en laquelle le tenaient ses collègues de la Chambre des députés, puis ceux du Sénat, devait lui permettre de témoigner à de nombreuses reprises de ces qualités.

Vice-président de la Chambre en 1913, en 1926 vice-président du Sénat, il fut élu en 1931 président de la Haute-Assemblée, après avoir assumé la charge de président, entre temps, de nombreuses et importantes commissions parlementaires et la caisse autonome d'amortissement.

En mai 1932, l'assassinat de Paul Doumer donne lieu à une manifestation d'union nationale autour du nom d'Albert Lebrun.

Elu, sans concurrent, Président de la République par 633 voix sur 826 votants, il accepta de nouveau d'être candidat en 1939, pour que fussent évitées, dans une grave période de tension internationale, des compétitions indésirables. L'Assemblée nationale lui renouvela sa confiance.

Mais les événements se précipitèrent; ce fut la guerre, l'armistice, et, peu après, la coupure brutale du second septennat d'Albert Lebrun. Jours douloureux qu'aucun patriote n'évoque sans amertume et qui ont donné naissance à tant de polémiques... non encore épuisées, hélas!

A Tours, à Cangé, à Bordeaux, nous suivons l'exode douloureux de la France et de son Gouvernement. Albert Lebrun est avec eux. Il envisage le transfert du Gouvernement en Afrique du Nord et son propre départ. Nous savons maintenant comment ces projets furent contrariés, par qui, et à quelles fins.

Albert Lebrun se retrouva à Vichy avec la presque totalité du Parlement qui voia les pleins pouvoirs.

Il a toujours conçu le rôle du Président de la République, sous la III<sup>e</sup> République, comme celui d'un arbitre et non comme celui d'un acteur imposant sa décision au Gouvernement. Il ne crut pas pouvoir prendre des initiatives qui lui paraissent contraires à ce rôle traditionnel; il respecta les décisions de l'Assemblée nationale.

Au moment où tant de cerveaux apparemment des mieux faits vacillaient ou s'obnubilaient, à l'heure où plus que jamais, à Bordeaux ou à Vichy, se vérifiait la pensée d'Oscar Wilde: « Le monde a été fait par des fous afin que les sages y vivent », Albert Lebrun, brisé de douleur dans son patriotisme lorrain, puisait dans les seules ressources de sa conscience les raisons de son attitude. Cet homme modeste, consciencieux et probe, estimait que servir c'était, en ce qui le concernait, faire complètement abstraction de lui-même.

Patriote, il saignait de la défaite de la Patrie. Homme d'Etat, il ne voulait pas apparaître comme un obstacle au soulagement des souffrances de la nation, qu'on lui présentait comme possible. L'esprit de sacrifice lui dicta une attitude d'effacement. L'homme de mesure, le conciliateur, l'emportèrent sur l'homme d'action.

Il s'effaça pour permettre une tentative qu'il croyait loyale. Il fut cruellement déçu par la suite; mais l'histoire retiendra,

à sa décharge, que toujours il refusa de signer l'acte de démission qui lui fut demandé et d'entériner ainsi ce qu'il appelait « l'escamotage de Vichy ».

Retiré à Vizille, il y fut arrêté en 1943 par la Gestapo et déporté dans le Tyrol bavarois. Son état de santé devait exiger, deux mois après, son retour à Vizille, où il demeura, en résidence surveillée, jusqu'à la libération.

Depuis, Albert Lebrun s'était complètement retiré de la vie publique. La perte cruelle d'une compagne tendrement chérie vint assombrir l'existence studieuse et paisible que menait l'ancien Président de la République. Nous le rencontrions souvent dans ce palais qu'il aimait. Il éprouvait une joie sereine à venir y travailler; le calme de notre bibliothèque était une oasis à ses pensées. Sa tâche faite, il se retirait, vers cinq heures, traversant parfois notre salle des conférences, légèrement claudicant, toujours affable et simple. A qui l'arrêtait quelques instants pour le saluer ou causer avec lui, il n'échappait pas que sa discrétion et sa réserve courtoise cachaient mal les souffrances morales qu'il avait si largement éprouvées.

La mort est venue frapper, à soixante-dix-neuf ans, cet homme, dont un sens trop aigu, peut-être, de ses devoirs a souvent paralysé les initiatives, mais un homme dont on peut dire — éloge trop rarement mérité — qu'il ne commit jamais d'injustice.

Peut-être sa disparition fera-t-elle renaître ces polémiques dont sont friandes certaines feuilles.

Beaucoup se sont interrogés sur les débats de conscience qu'Albert Lebrun a connus à une heure douloureuse pour la patrie. Beaucoup l'ont interrogé. Il a décliné l'offre de rendre publiques des choses qu'il savait mieux que d'autres qui ont livré à la publicité — donc à la malignité — des faits souvent erronés, quand ils n'étaient pas déformés par la passion. En dehors des quelques pages qu'il confia à un journal parisien, il s'est refusé de livrer à la polémique des décisions et des actes intervenus à des heures qui furent lourdes pour la nation. Il considérait son rôle, alors même qu'il n'était plus chef d'Etat, comme celui d'un citoyen de bonne volonté devant continuer à travailler à l'apaisement des esprits et non au maintien de haines stériles.

A ceux qui le pressaient d'écrire complètement ses mémoires et de répondre à certaines affirmations, il répondait: « L'histoire seule jugera! »

Il n'avait qu'une passion: la France; qu'un désir: la paix entre les hommes, la paix entre les peuples.

En adressant à la famille du président Albert Lebrun l'expression, qu'elle sait sincère, de notre sympathie douloureuse, je voudrais, comme Démocrite, dire au grand, honnête homme qui nous quitte, au citoyen loyal et humain dont la vie fut toute de modestie, de probité et de droiture: « Si tu supportes des injustices, console-toi! Le vrai malheur, c'est d'en commettre! » (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

La parole est à M. le président du conseil.

**M. Georges Bidault, président du conseil.** Mesdames, messieurs, le Gouvernement s'associe à l'hommage qui vient d'être rendu et aux regrets exprimés par le président de cette Assemblée à la mémoire d'Albert Lebrun, ancien Président de la République française.

Patriote lorrain, homme intègre, scrupuleux et désintéressé, il fut la victime et le témoin, hélas! impuissant, des malheurs de la patrie. Ayant dû, chassé du poste que la Constitution lui avait donné, se retirer dans un silence digne, dans une hostilité résolue de bon Français à l'égard de l'occupant, il fut emmené par celui-ci en déportation jusque sur le territoire ennemi.

Que sa mémoire, que le souvenir de ses épreuves, que le patriotisme qui l'a toujours inspiré soient, pour chacun d'entre nous, des raisons de ne pas oublier la leçon des jours où il put utilement servir la patrie! (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Conseil de la République voudra sans doute lever sa séance en signe de deuil. (*Assentiment.*)

— 3 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La prochaine séance pourrait avoir lieu à seize heures trente minutes, avec l'ordre du jour suivant:

Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

Nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. M. Biatarana demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelles mesures il entend prendre pour que soit reconnue aux malades bénéficiant de la sécurité sociale la liberté du choix de la station thermale ou de cure correspondant à l'affection à soigner ;

Et proteste contre toute réglementation qui imposerait au malade de se soigner dans la station la plus proche de son domicile, car une telle exigence de l'administration de la sécurité sociale serait incompatible avec la liberté du malade et la liberté de prescription du corps médical et aurait, en outre, pour conséquence de ruiner arbitrairement les stations thermales, et de cure des régions de France, les moins centrales celles des Pyrénées notamment (n° 113).

II. — M. Michel Debré rappelle à M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative qu'aux termes de l'article 5 de l'ordonnance du 9 octobre 1945, complétée par un décret du même jour, l'école nationale d'administration est chargée de la formation des fonctionnaires qui se destinent aux carrières dont la liste est établie par les textes susvisés ; qu'en application de ces textes, les emplois de début de l'ensemble des carrières auxquelles prépare l'école d'administration sont réservés aux élèves de cette école ayant réussi les épreuves du concours de sortie ;

Et demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de maintenir ce système de recrutement qui, à tous égards, a fait ses preuves (n° 114).

III. — M. Léger signale à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, que le cargo *Caronta*, faisant partie de la flotte appartenant à la Société nationale des chemins de fer français, est immobilisé dans le port du Havre depuis septembre 1948 ;

Et demande à connaître les raisons de cette longue immobilisation et quelles en sont, à ce jour, les incidences financières (n° 115).

Discussion de la proposition de résolution de M. Totolehibe, tendant à inviter le Gouvernement à assurer le développement de l'enseignement à Madagascar et à promouvoir son unification. (N° 513, année 1949, et 116, année 1950. — M. Serrure, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux. (N° 748, année 1948, 6 et 139, année 1950. — M. Lamousse, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale autorisant la passation d'un bail pour une durée de trente ans par l'Etat à la ville de Châteauroux, aux fins de location à cette dernière d'une partie de la caserne Ruby-Ouest affectée au ministère de l'intérieur. (N° 4 et 123, année 1950. — M. Lodéon, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de M. Bertaud, tendant à inviter le Gouvernement à subordonner l'affichage des déclarations des présidents du conseil désignés à un vote des assemblées et seulement dans des cas exceptionnels. (N° 767 et 888, année 1949. — M. Fouques-Duparc, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?..

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.